

Le Discours de Stockholm au CAPES créole en 2003 (épreuve de traduction). Rapport du jury (extrait)¹.

Didier de Robillard
Université François Rabelais, Tours

Le texte proposé était le suivant :

Par la pensée analogique et symbolique, par l'illumination lointaine de l'image médiatrice, et par le jeu de ses correspondances, sur mille chaînes de réactions et d'associations étrangères, par la grâce enfin d'un langage où se transmet le mouvement même de l'Être, le poète s'investit d'une surréalité qui ne peut être celle de la science. Est-il chez l'homme plus saisissante dialectique et qui de l'homme engage plus ? Lorsque les philosophes eux-mêmes désertent le seuil métaphysique, il advient au poète de relever là le métaphysicien ; et c'est la poésie alors, non la philosophie, qui se révèle la vraie « fille de l'étonnement », selon l'expression du philosophe antique à qui elle fut le plus suspecte.

Mais plus que mode de connaissance, la poésie est d'abord mode de vie – et de vie intégrale. Le poète existait dans l'homme des cavernes, il existera dans l'homme des âges atomiques : parce qu'il est part irréductible de l'homme. De l'exigence poétique, exigence spirituelle, sont nées les religions elles-mêmes, et par la grâce poétique, l'étincelle du divin vit à jamais dans le silex humain. Quand les mythologies s'effondrent, c'est dans la poésie que trouve refuge le divin ; peut-être même son relais. Et jusque dans l'ordre social et l'immédiat humain, quand les Porteuses de pain de l'antique cortège cèdent le pas aux Porteuses de flambeaux, c'est à l'imagination poétique que s'allume encore la haute passion des peuples en quête de clarté.

Contextualisation du texte, considérations générales

Recevant publiquement le 10 décembre 1960 le prix Nobel de littérature, Saint John Perse prend le temps de gratifier l'assemblée de sa réflexion sur l'activité artistique qui justifie sa présence à Stockholm : « J'ai accepté pour la poésie l'hommage qui lui est ici rendu, et que j'ai hâte de lui restituer ». Inscrivant son propos au-delà d'une simple dissertation esthétique, convoquant allusivement quelques échos de l'actualité mondiale, le poète guadeloupéen entame un véritable éloge à la poésie, reposant sur un parallèle hardi entre l'art et la science, leurs démarches, leurs procédures et leurs modes d'investigation. Refusant l'allocution de circonstance, Saint John Perse trouve les accents du plaidoyer pour souligner en quoi la poésie permet à l'esprit humain d'accéder à une surréalité, à laquelle la philosophie pas plus que la science n'a su parvenir, mais qui est la source même du divin. Les deux paragraphes soumis à la traduction interviennent au cœur de ce *Discours du Banquet Nobel*, comme le temps fort, la *thèse* du récipiendaire sur le rôle vital assigné à cet art majeur en ce XX^e siècle incertain.

Les candidats à l'épreuve de traduction étaient par conséquent placés devant un texte abstrait, (ce qui n'exclut pas une visée argumentative immédiate), de grande facture stylistique, exigeant une lecture minutieuse et présentant de nombreuses subtilités conceptuelles.

Saint John Perse ne pouvait pas être inconnu des candidats au Capes de langue et culture créoles. Non seulement parce qu'il s'agit d'un des rares poètes français à avoir reçu le Prix Nobel, non seulement parce qu'il est né et qu'il a passé les douze premières années de sa vie en Guadeloupe, mais aussi parce que divers biographes et exégètes ont souligné la place occupée et la fonction jouée par le créole, pratiqué dans l'enfance du poète dans son écriture. Au lieu donc de partir instantanément à la recherche du rendu le plus basilectal

¹ [Le texte intégral du rapport est consultable sur Internet à l'adresse : ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/siac/siac2/jury/capes_ext/creole.pdf (épreuve de traduction aux pages 12-15).]

en langue d'arrivée, il valait mieux se poser soigneusement la question de la compréhension globale du texte initial et de l'identification du genre et du contexte pragmatique afin de choisir une stratégie, un ton, une tonalité, pour tenter aussi d'atteindre le registre solennel, si cher à l'auteur d'*Eloges*. Qu'on l'appréhende dans sa typologie rhétorique (discours académique prononcé dans des circonstances extrêmement cérémonielles), au plan syntaxique (phrases longues, rythmées par des anaphores complexes et une ponctuation savante), ou au niveau lexical (vocabulaire fourmillant de connotations, d'allusions, de métaphores), l'extrait réclamait une extrême minutie dès la première approche. Répétons, après le rapport du Concours 2002, que, devant ce type d'exercice, le candidat est évalué premièrement à l'aune de sa capacité à prouver qu'il a compris un texte dans la langue de départ, ici le français et à en rendre un équivalent en créole. Dans un deuxième temps, il convient de sérier les difficultés, en faisant primer le rendu global et dénotatif sur les effets et les points de détails. Enfin, s'agissant de la parole d'un immense poète, né en pays créole, traducteur lui-même d'œuvres d'auteurs antiques, le jury pouvait espérer une version créole évitant les attributs stylistiques relevant de la langue de bois ou du lieu commun.

D'une façon générale, les performances de traduction des candidats ont été bien inférieures à celles du concours 2002. Cela s'explique évidemment par les difficultés inhérentes au sujet signalées plus haut, mais le jury tient à marquer aussi le constat d'une préparation insuffisante ou mal équilibrée. La multiplication des erreurs de traduction provient en premier lieu d'un défaut de positionnement du candidat entre les deux langues. Il semble que le contrôle supposé des deux codes pousse globalement les candidats à minorer la partie *compréhension* française, et ensuite à sous-estimer la partie *écriture* créole du travail. Soit on « comprend » à minima ou par défaut, soit on rédige à l'économie, soit on surtraduit en plaçant dans le texte d'arrivée des formes « emblématiques » que l'on tenait à placer à tout prix. Soit on combine plusieurs de ces options, ce qui rajoute au sentiment de disparate que peut éprouver le lecteur. Si bien que le correcteur ne retrouve plus la pensée d'un écrivain dans sa cohérence mais l'expression maladroitement d'une transposition pauvre ou la réécriture enflammée et militante d'une idéologie compensatoire. L'épreuve de traduction du concours de recrutement des professeurs ne peut pas se transformer en une vitrine d'exposition des dernières trouvailles d'une activité néologique fondée prioritairement sur la déviance par rapport au français, langue de départ de cet exercice de traduction, ne l'oublions pas.

Une fois le texte lu et compris, il convenait donc d'aborder l'étape du repérage des difficultés et des choix. Il n'est pas simple de trouver l'équivalent dans une langue à tradition orale, du ton de ce discours littéraire fourmillant de clin d'œil et de références à l'histoire de la pensée occidentale. Les candidats devaient donc vite réaliser la nature du risque encouru à vouloir opérer des transpositions terme à terme, et opter assez vite pour un redécoupage du texte et une recherche d'unités syntaxiques et sémantiques pertinentes du point de vue de la cohérence et de la cohésion des textes déjà rencontrés en créole, ce qu'on pourrait appeler *les formes analogiques de la déclamation créole*.

Le rapport 2002 n'avait pas souhaité inclure de propositions de traduction complète susceptibles d'être confondues avec des corrigés dispensateurs de normes. Le jury se contentait de relever et de classer les principales erreurs commises en les illustrant par des extraits tirés des copies. Bien des remarques faites à ce propos demeurent malheureusement valables et décrivent bien les copies du concours 2003. Un rapport de jury ne pouvant être confondu avec un traité ou un manuel méthodologique, il appartient aux candidats de se doter des outils nécessaires. Nous suggérons néanmoins l'examen du relevé de difficultés qui suit, constitué d'items qui ont particulièrement retenu l'attention des correcteurs.

Difficultés lexicales

« Philosophe » – « philosophie », « poète » – « poésie », « métaphysique » – « métaphysicien » : que faire devant ces termes qui n'existent pas dans leur extension classique (et pour cause) dans le créole traditionnel ? La tentation serait grande de les traduire par des périphrases, des néologismes. Par ailleurs, ils sont dans ce texte dotés d'une telle dénotation que l'option de la créolisation de la forme phonétique/graphique n'était pas non plus à exclure a priori. Ainsi la correction n'a pas disqualifié pour les créoles antillais et guyanais les mots « *powèt* » ou « *poet* » « *filozof* » voire même « *métafizisien* » quand le choix du traducteur se justifiait sur l'étendue de la phrase. Encore que des constructions comme « *met filozof* », « *mèt powèt* » ou « *mèt a lé-mo* » peuvent paraître très acceptables, et sans doute préférables à « *mèt a pawol* » ou à « *mèt a lidé* » qui renverraient à des désignations trop floues. D'autres concepts comme « la métaphysique », « la surréalité » semblaient pouvoir être rendus en créole par des équivalents conceptuels : l'affixe *la* qui dans le créole populaire parlé « classique » a valeur allégorique y recourt couramment. Ainsi « *lavérité* » (en un seul mot) était une traduction acceptable du concept de métaphysique ; « *lakonésans* » a été accepté pour rendre l'idée de surréalité. Côté réunionnais, on a pu relever « *par le kalou la poézi* » (par la grâce poétique ?), « *pèlmélaz* » pour « associations », « *i sort déor* » pour « étrangères », ou « *mil kanal* » pour « mille chaînes ». Ces choix nous semblent refléter un manque d'attention au registre global du lexique de départ.

De même « la pensée analogique » nous a semblé pouvoir être traduite sans risquer de trop grandes dérivations du sens par l'idée de « *palé an parabol* » expressions bien connues du référentiel des « maîtres-devineurs » dont le devisement et les sentences en langage métaphilosophique est bien connu dans l'univers culturel créole. Beaucoup ont eu des difficultés à traduire « l'homme des cavernes » et ont choisi une traduction littérale. Il convenait de se souvenir que le lexique créole dispose pour rendre les temps anciens d'une panoplie d'expressions qui pouvaient s'insérer ici sans trahir l'idée initiale. Des expressions comme « *An tan diab té ti gason ...* », « *An tan nonm té ka rédi kalpat*, « *Dépi nanni nanan* » étaient tout à fait acceptables et conformes au sens initial.

Pour d'autres termes apparemment plus usuels comme « l'étonnement » mais ici traversé par la sémantique de l'étymologie, la traduction par un équivalent apparent pouvait se révéler un faux ami : ainsi le mot *estèbèkwè* (Mart./Guad. = stupéfaction) auquel beaucoup ont naturellement songé, connote trop précisément l'ébahissement un peu stupide, pour rendre avec exactitude l'idée de l'étonnement philosophique. Une créolisation hâtive pouvait être aussi hasardeuse ; on risquait le barbarisme ou le gallicisme (ex : « *létonman* »). Dans ce cas précis, le recours à une périphrase ou une composition (par exemple : « *reté gadé* ») était préférable.

« Part irréductible de l'homme » : plusieurs rendus étaient possibles. Nous avons d'ailleurs relevé quelques traductions heureuses. Ainsi : « *I an nannan an nonm la menm* » (Guad.) ou dans le même esprit « *I an tchè koko moun* » (Mart.). De même avons-nous pu juger heureux d'avoir traduit « exigence spirituelle » par « *fos(a) lespri* ».

Ainsi, pour « l'illumination lointaine de l'image médiatrice », on attendait un autre choix que « *an kléré lwenten limaj médyatris la* » (Mart.) Non seulement, le recours au mot à mot, « est le refuge ultime du traducteur qui ressent ses limites au plan des compétences linguistiques et littéraires » ainsi que le disait le rapport 2002 (p. 13), mais encore il peut amener le candidat au faux-sens, au contresens, ou pire au « charabia » évidemment plus disqualifiant qu'une traduction approchée de l'idée.

Difficultés syntaxiques

La première phrase offrait un exemple de ce type de difficultés que l'on pouvait contourner soit en rétablissant le sujet (le poète) en début de phrase, soit en tentant de conserver la structure prosodique de la phrase source. Une proposition possible aurait été de rendre la construction initiée avec la préposition « par » grâce à une construction classique en Guadeloupe « *Sékon* » ou en Martinique « *ansanm* », dont la répétition s'accorde parfaitement au style déclamatoire du texte.

Ex possible : *Sékon menm i palé an senbol é parabol ; sékon menm on zétwal soti an bout a syèl vini poté bel mo pou lidé ki travèsé tèt a'y ; épi tout jékwaré a on tcholé bèl mo bel lidé akolé mayé ansanm ; sékon menm, poulosdonk, lagras ba'y pasaj pou i pé sa di tousa ki vérité, mèt-a-lémo viré lasyans do pou rantré adidan lakonésans an plen.*

La séquence « [les philosophes] désertent le seuil métaphysique » pouvait aussi être diversement rendue, en créole antillais : « *kouri douvan lavérité* », « *mandé lavérité padon* », « *kayé ...* » ou d'autres images du même type. En tout cas la forme verbale réunionnaise « *i guingn la zèl* », ou encore une phrase réunionnaise comme « *kan lo bann filozof zot mèm i lès tonbé la métafizik* » ont semblé un peu pauvres.

Par ailleurs, nous avons pu trouver pour « C'est à l'imagination poétique que s'allume encore la haute passion des peuples en quête de clarté » ... « *Sé épi limajinasyon poétik éti ka limer pasion wo a di sé pèp la ka chèché limyé* ». On a pu également traduire le passage « ... selon l'expression du philosophe antique à qui elle fut le plus suspecte » « par le mot à mot suivant : « *silon pawol filozof la ki ka touvé'y pli sispè a* » ou plus incompréhensible encore : « le poète existait dans l'homme des cavernes, il existera dans l'homme des âges atomiques » par « *Dépi lè'y té ka viv kon bèt nan twou sé gran mon-lan ek ké toujou ni an powèt ka viv andidan tchè sé tala ki ké viv épi sé atonm la* » ... autant de phrases types qui, en voulant épouser fidèlement le texte, finissent par ne rendre ni la structure de la phrase française ni l'idée initiale.

Quelques exemples de problèmes de traduction dans des copies réunionnaises sont étudiés plus bas :

Dans certains cas, le texte d'arrivée n'a plus rien à voir avec le texte source :

- "Est-il chez l'homme plus saisissante dialectique et qui de l'homme engage plus ?" / "*kisa i koné in ot sobatkoz i bliz plis ke sa demoun mèt anlèr son fonnkèr ?*"

- "de l'exigence poétique" / "*akoz la poétik i rod le fion*".

Quant au registre, on pourra noter les exemples suivants qui laissent songeur :

- "Quand les philosophes désertent la métaphysique" / "*kan lo bann filozof zot mèm i lès tonbé la métafizik*".

- "parce qu'il est part irréductible de l'homme" / "*li lé dann fièl lo boug*"

- "Quand les mythologies s'effondrent" / "*kan zistoir lontan na pi léfé*"

Afin d'illustrer les erreurs liées à la correction grammaticale, l'on citera les exemples suivants :

- "*èl té i lé*" : introduction d'un indice verbal au niveau du verbe copule.

- "par la pensée" : "*travèr le majinasion*"

- "*sirtou do viv lo pli posib*" : emploi de la préposition devant le verbe

- "*i bat karé pi*" : position de la négation
